



COMPTE RENDU

Conseil Central de l'ASA

Le Conseil Central de l'Action Sociale du 29 novembre 2017 s'est tenu sous la présidence de Monsieur BODIN, Secrétaire Général pour l'Administration. Un observateur de la Cour des Comptes était présent.

Le SGA a commencé par rappeler que nous célébrons le centenaire de l'Action Sociale des Armées et à rendre hommage au travail du réseau.

ORDRE DU JOUR

PROJET DE BUDGET

Le budget global 2018 s'élève à 116.1 M€. La dotation de 7 M€ accordée en LFI 2017, destinée au renforcement des AACV et ASCC est soclée en PLF 2018 et au-delà. Le SGA a demandé des retours sur les actions AACV et ASCC.

A noter, une augmentation du budget de 5 M€ grâce au « plan famille ». **Force Ouvrière** a voté pour ce projet de budget 2018.

PROJET DE MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CCAS

Ce thème ne concerne que les militaires. En effet, il a été proposé, dès 2018, d'intégrer 5 membres du CSFM au sein du CCAS à titre d'observateur (sans voix délibérative ou consultative).

Ce projet a fait débat entre les militaires.

Force Ouvrière n'a pas pris part aux débats et s'est abstenue lors du vote.

14 abstentions ; 12 contre et 4 pour.
La proposition n'est donc pas votée.

Il n'y a pas eu d'opposition à la présence des membres du CSFM en qualité d'observateurs en attendant la modification de la composition du CCAS.

PLAN FAMILLE

❖ Accroître les offres de garde d'enfant

Une progression du nombre de places en crèche est envisagée.

2018 : 1614 crèches Défense – 2022 : 1674
2018 : 782 réservations de berceaux – 2022 : 882.

La programmation budgétaire est en progression également : 2018 = 2.55 M€ ; 2022 = 3.30 M€.

La construction de la crèche de BAZEILLE, à Toulon, sera réétudiée.

Force Ouvrière adhère pleinement à l'augmentation du nombre de places en crèche, le problème de garde d'enfant est connu depuis

longtemps. La construction de nouvelles crèches est bien compromise en raison, non seulement de son coût de construction, mais aussi du coût de fonctionnement.

❖ Prestation de Soutien en cas d'Absence Prolongée du Domicile (PSAD)

La révision de ce dispositif de 2015 a été nécessaire suite à la réforme inscrite dans le plan famille pour les années 2018 à 2021. Les statistiques relatives à la PSAD indiquent que la garde d'enfant représente 73 % de cette prestation. Pour **Force Ouvrière**, la garde d'enfant, pendant les vacances scolaires, reste un problème important. Le SGA a demandé une étude.

L'ouverture de la première tranche d'absence du barème (8 à 19 jours) est réservée à toutes les circonstances d'absence, y compris l'hospitalisation.

Force Ouvrière vous informe que cette prestation est ouverte aux personnels civils.

❖ Circulaire relative à l'aide au parent exerçant un droit de visite et d'hébergement au profit de ses enfants à la suite d'une séparation du couple.

Cette aide est destinée à alléger temporairement le montant des frais engagés par le parent dont les conditions de logement génèrent des difficultés pour le bon accueil.

Il y a certaines conditions pour l'attribution de ce dispositif. La durée de l'aide initiale est accordée pour une période de six mois renouvelable pour une durée d'un an si les conditions sont remplies.

Cette aide est attribuée exceptionnellement pour une troisième année après une évaluation sociale par un assistant du service social.

Le montant de l'aide est de :

1. 100 € par nuitée dans la limite de deux nuitées par mois
2. 30 € par enfant et par nuitée.

Cette aide est plafonnée à 2 280 € pendant 6 mois et à 3 800 € pendant 12 mois.

Pour **Force Ouvrière**, une nouvelle prestation est nécessaire pour certains ressortissants qui avaient de grandes difficultés pour pouvoir garder leur enfant dignement.

❖ Mieux communiquer sur les offres de scolarité offertes par le ministère des armées.

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MEACS) sont malheureusement méconnues, l'objectif du groupe de réflexion est d'une part de proposer une dénomination plus attractive, il est vrai que le nom « MEACS » n'est plus approprié aujourd'hui et d'autre part, identifier ces établissements dans le registre des activités du domaine jeunesse.

Il faudra également élargir le périmètre des enfants accueillis.

Pour **Force Ouvrière**, il y a une véritable nécessité de faire connaître ces deux maisons d'enfants situées respectivement à Sathonay (Lyon) et à la Roche Guyon (région parisienne)

FACILITÉ L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Il a été acté, lors de ce conseil, une augmentation du montant du prêt d'accession à la propriété :

	Plafond actuel	Proposition
Prêt IGESA	13 000 €	15 000 €
Prêt EPFP*	7 000 €	10 000 €

*Etablissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique.

L'augmentation de la durée de remboursement passe de 10 à 15 ans.

Force Ouvrière a demandé que ce prêt soit accessible aux personnels retraités. Ce sujet sera traité lors du prochain CCAS.

❖ Renouveler le cadre de vie en garnison.

L'utilisation des crédits d'Amélioration du Cadre de Vie en enceinte militaire (AACV) a été revue.

La décision de priorisation est à la charge du COMBdD.

Les moyens budgétaires complémentaires pour les années de 2018 à 2022 sont évalués à 7 M€.

Force Ouvrière est favorable pour qu'un « RETEX » sur l'utilisation des crédits AACV soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CCAS.

❖ Simplifier et renforcer l'accompagnement social des ressortissants défense en développant une offre digitale de service au travers de « **e-social** » des armées.

L'objectif est de mettre en place, dès 2018, un portail sur Internet (tablettes, smartphones) rassemblant les offres (ASA, IGESA, portail logement, etc...) avec une interface conviviale. Les prestations et services devront être plus accessibles grâce à un allègement des procédures.

Un budget de 1.3 M€ est attribué pour les années 2018-2022.

Pour **Force Ouvrière**, il est indispensable, aujourd'hui, que le ressortissant puisse trouver facilement sur son téléphone mobile l'information dont il a besoin sur les prestations sociales existantes.

Cette offre devra être réalisée dans les meilleurs délais. L'IGESA doit entamer une démarche de transformation interne au niveau technique.

❖ Pass Avantages

Le Pass Avantages donne accès à près de 200 000 références via sa boutique en ligne : voyages, billetterie, équipement de la maison, grande distribution, produit high-tech...

Le ressortissant internaute est dans l'obligation de créer un compte IGESA simplifié pour

accéder à la boutique des offres PASS AVANTAGES.

Force Ouvrière a demandé que les retraités puissent bénéficier de cette prestation. Le SGA était favorable, le conseil de gestion du 15 décembre 2017 a donné un avis favorable à cette proposition.

EN CONCLUSION, le financement du « plan famille » a permis de nouvelles prestations et une revalorisation des anciennes. Nous sommes dans une logique : vous avez des problèmes, on vous soutient financièrement, c'est bien, mais en plus, les ressortissants ont souvent besoin, rapidement, d'une orientation vers une solution.

Force Ouvrière a demandé un contact facile pour cette orientation.

Réponse : il y a un projet en ce sens.

Nous avons le sentiment qu'il y a une vraie volonté de donner les moyens et de résoudre les problèmes. Nous n'allons pas nous plaindre, mais pourvu que cela dure !!!

Concernant la nouvelle cartographie des comités sociaux, la Ministre a annoncé une évolution des comités sociaux au CTM, mais il n'y a pas plus de précisions.

Monsieur Bodin, Secrétaire Général pour l'Administration, préconise de faire, sur une journée complète, le prochain CCAS.

L'ordre du jour n'a pas pu être vu dans sa totalité. Les 4 derniers votes ont été réalisés succinctement et très rapidement.

Paris le 19 décembre 2017





DÉCLARATION LIMINAIRE

CCASA du 29 novembre 2017

Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration,
Mesdames, Messieurs,

Ce Conseil Central est important, non seulement par son budget, nous y reviendrons plus tard dans cette déclaration liminaire, mais surtout, il intervient après le centenaire de l'action sociale qui s'est déroulé le 19 novembre dernier à l'école militaire. Force Ouvrière, seule fédération syndicale représentant les personnels civils, présente à cette cérémonie, a apprécié non seulement le film présenté mais le témoignage touchant des deux assistantes du service social. Force ouvrière tient à remercier tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de cette journée.

Revenons à l'ordre du jour, Le budget de l'Action Sociale, pour 2018, peut paraître satisfaisant. N'oublions pas qu'il est augmenté de 5 M€ grâce au « plan famille » instauré par le Président de la République et 5,1 M€ correspondent au soutien d'infrastructure soit un budget global de 116,1 M€. Si on enlève ces 10,1 M€, le budget s'établit à 106 M€. On pourrait croire que notre organisation syndicale ne soit jamais satisfaite, nous pouvons dire aujourd'hui que ce budget est pratiquement égal à celui de 2012. Nous pouvons quand même admettre que ce budget est en amélioration. Merci au plan famille.

A cet occasion, Force Ouvrière tient à rappeler que ce plan famille ne concerne pas que les militaires, mais tous les ressortissants du ministère des Armées. A cet effet, le Président de la République a indiqué, dans son allocution du 20 juillet à Istres : « pour que la vie des familles soit davantage prise en compte dans les affectations, dans les décisions du quotidien et pour que toutes celles et ceux qui peuvent être aidés dans leur quotidien le soient ». Nous pouvons donc en déduire que tous les ressortissants, sans exception, peuvent bénéficier du « plan famille ». L'axe 2 n'a pas l'air propice aux personnels civils.

Madame Parly, ministre des armées, a indiqué l'engagement pris par le Président de la République de porter le budget des armées à 2 % du PIB en 2025, soit environ 50 Md€. Nous pouvons donc nous satisfaire de cet engagement, encore faut-il que le budget de l'Action Sociale soit toujours en adéquation avec le budget des Armées, si tel était le cas nous en serions ravis et ne vous inquiétez pas Force Ouvrière fera force de proposition pour répartir les crédits de paiements alloués par grands domaines d'activité et de surcroît par prestation sociale.

Nous ne pouvons également qu'adhérer à la proposition de la Sous-Direction de l'Action Sociale concernant l'augmentation des ASCC et AACV sur la période 2019-2022, à savoir 1 M€ la première année et 2 M€ ensuite pour chaque prestation. Nous avons bien noté, le rôle du COM Bdd dans les décisions des demandes de projet.

.../...

Pour la PSAD, Force Ouvrière se satisfait de la mise en place de cette prestation, même si elle ne concernera que quelques personnels civils. Le projet de circulaire n'a pas été facile à mettre en œuvre, mais nous sommes arrivés, comme à chaque fois ou presque, à une prestation qui devra, pour Force Ouvrière, faire l'objet d'un retour d'expérience, afin de mieux cerner les éventuelles difficultés rencontrées.

Quant à la gouvernance du CCAS, nous ne ferons pas de commentaire particulier, nous laisserons le choix du nombre de représentants par armées aux militaires. A l'inverse, Force ouvrière n'aurait pas apprécié que les militaires prennent position sur le nombre de représentants civils qui heureusement ne change pas.

Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, nous aimerions connaître, aujourd'hui, l'étude concernant l'évolution des comités sociaux. En effet, nous aurions dû avoir des propositions lors du GT du 3 octobre 2017, mais malheureusement, l'échéance a été repoussée car le nombre réel de Bases de Défense n'était pas encore déterminé. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour conclure, nous réitérons, comme nous l'avons fait dans notre déclaration liminaire du CCAS du 29 juin 2016, notre insatisfaction de voir se dérouler ce CCAS dans cet amphithéâtre qui n'est pas approprié pour recevoir une réunion plénière de cette envergure.

Merci de votre attention

Paris, le 29 novembre 2017